

ESPERANCE GYM
8 place Zarautz
25300 PONTARLIER
esperancepontarlier.grs@gmail.com
0680663639

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB ESPERANCE GYM

Vous pouvez retrouver ce règlement sur notre site internet.

L'Espérance Gym est un club composé uniquement de bénévoles : comité, monitrices, aides monitrices et juges.

Pour le bon fonctionnement du club, veuillez respecter certaines consignes telle que :

Le dossier d'inscription est à remettre complet :

- fiche de renseignement
 - certificat médical ou attestation
 - fiche d'autorisation de diffusion de photos (droit à l'image)
 - photo d'identité
 - cotisation
- pour le 10 octobre dernier délai.

Aucun remboursement de la cotisation ne sera possible après les deux séances d'essais.

L'accès au gymnase est interdit aux personnes qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

Les licenciés doivent être en tenue sportive. (cheveux attachés et pas de chewing-gum)

Les chaussures de ville sont interdites dans le gymnase.

Pour les enfants : passage obligatoire aux toilettes avec les parents avant le début de la séance.

Les parents et les gymnastes doivent respecter les horaires de début et de fin de l'entraînement.

Les parents doivent accompagner leurs enfants dans le gymnase et les récupérer à l'intérieur pour des raisons de sécurité. Passé l'heure de l'entraînement la responsabilité du club ne pourra pas être engagée en cas de problème.

Les parents ne sont pas autorisés à rester pendant l'entraînement.

Chaque adhérent doit connaître la vie du club, donc pour cela, votre présence à l'assemblée générale, au loto et aux manifestations diverses serait très appréciée.

En cas d'absence il est impératif de prévenir la ou les responsables des différentes sections soit par téléphone, sms ou e-mail.

Les parents ou les gymnastes qui s'engagent à participer aux différentes manifestations ou concours doivent tenir leurs engagements afin de ne pas pénaliser la section. Lors des manifestations à l'extérieur, le départ en bus pour les gymnastes est obligatoire. Une participation de 2 euros par gymnaste vous sera demandé et 30 euros par nuit si déplacement avec couchage.

A chaque manifestation le club paye un droit d'engagement. En cas de désistement non justifié, le club vous réclamera le défraiement et les droits d'engagement.

Toutes les formations de juge ou pour l'encadrement sont payés par le club sauf les frais de déplacement.

Le paiement de la cotisation équivaut à l'acceptation du règlement.